

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 15 janvier 2026

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, AUGER Suzanne.

Excusé : CHAUDREL Maurice,

Absents : VERDON Gérard, JOLLY Nicolas.

Secrétaire de séance : BAUSMAYER Lionel

ORDRE DU JOUR :

1. Procédure de péril – Approbation de la convention d'honoraires avec le cabinet Océanis Avocats
 2. Bâtiment communal 5 bis et 5 ter rue Jules Ferry – Création de servitudes
 3. Attribution d'une participation au titre de « l'embellissement façade/mur de clôture » à Mesdames DOTEAU Christelle et SOUCHU Isabelle
 4. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
 5. Budget principal – prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Questions diverses

**ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 DECEMBRE 2025**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2025.

**PROCEDURE DE PERIL – APPROBATION DE LA CONVENTION
D'HONORAIRES AVEC LE CABINET OCEANIS AVOCATS**

Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments situés sur les parcelles cadastrées AK 196 et AK 221 sont dans un état d'entretien préoccupant et menacent notamment le

domaine public (trottoir et voirie) ainsi que les maisons d'habitation et terrains jouxtant ces parcelles.

Confronté à des obstacles pour contacter les propriétaires de ce bien dont la succession n'est pas encore terminée, Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'être assisté d'un avocat spécialiste en droit public.

Dans le cadre de ses délégations, il informe avoir accepté la convention d'honoraires proposée à cet effet par le Cabinet Océanis Avocats. Les honoraires dus à l'occasion de cette procédure, sont établis sur la base d'un taux horaire fixé à 170 € HT.
Cette décision a été enregistrée sous le numéro DM01/2026

BATIMENT COMMUNAL 5 BIS ET 5 TER RUE JULES FERRY CADASTRE AL 476 – CREATION D'UNE SERVITUDE

Monsieur le Maire informe que le propriétaire de la parcelle cadastrée AL 475 a mis son bien en vente.

3 ouvertures du bâtiment communal situé 5bis et 5 ter rue Jules Ferry donnent sur la parcelle cadastrée AL 475, il convient donc de créer une servitude de vue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de créer cette servitude.

Monsieur le Maire précise qu'il s'entretiendra avec les nouveaux propriétaires afin de savoir si l'occultation actuelle des ouvertures est suffisante.

Monsieur le Maire informe que les dernières factures d'électricité du 5ter rue Jules Ferry (prises en charges par la collectivité), sont très élevées par rapport au loyer demandé. Il prendra contact avec le Notaire pour solutionner ce problème.

Les consommations électriques du terrain de tennis sont également anormalement élevées depuis 3 mois (en comparaison aux consommations de l'année précédente). Monsieur le Maire doit rencontrer le Président de l'association.

ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION AU TITRE DE « L'EMBELLEMENT FACADE/MUR DE CLOTURE » A MESDAMES CHRISTELLE DOTEAU ET ISABELLE SOUCHU

Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de subvention déposée par Mesdames Christelle DOTEAU et Isabelle SOUCHU le 18 novembre 2025, au titre de « l'embellissement façade/mur de clôture », en vue de rénover la façade de leur logement sis 30 cité Château Gaillard à Le Langon.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre (Madame AUGER) attribue la subvention de 1 000 € .

MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE ET LES MOYENS D'AGIR DES COMMUNES

Par 10 voix pour et 2 abstentions (Mesdames ARRESTAYS et MARTINET), le Conseil Municipal adopte la motion de soutien pour la liberté et les moyens d'agir des communes proposée par l'AMF.

BUDGET PRINCIPAL – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Monsieur le Maire informe qu'avant le vote du budget primitif, il est possible d'ouvrir des crédits en investissement.

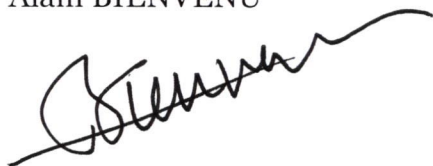
La commune venant d'acquérir deux parcelles rue de la Martinière, pour l'euro symbolique chacune, il convient d'inscrire 150 € en dépense d'investissement à l'opération 28.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Problème d'infiltration au 12 rue Jules Ferry. Monsieur le Maire et Monsieur LAGACHE se rendront sur place.
- ✚ Ancienne station d'épuration rue des Ouches : Sécurisation urgente avant plantations réalisées par les enfants.
- ✚ Travaux de voirie route du Linaud (La Touche Nord) : le devis est signé, les travaux débiteront dès que la météo le permettra.
- ✚ Un projet d'installation de feux pédagogiques aux entrées de bourg est à l'étude.
- ✚ Les équipes de football féminines de L'Ile d'Elle, Fontenay-le-Comte, Nalliers et L'Hermenault seraient intéressées pour s'entraîner à Le Langon. Les dirigeants souhaitent rencontrer les élus.
- ✚ De nouveaux vols de fleurs au cimetière sont à déplorer.
- ✚ Le prochain conseil municipal est fixé au 26 février 2026.

La séance est levée à 21h46

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Lionel BAUSMAYER

